

Les DRAC dénoncent la situation dramatique que connaissent l'ensemble des services

Après les DRAC Auvergne, Basse Normandie, Champagne Ardennes, Franche

Comté et Languedoc-Roussillon, c'est au tour des DRAC de l'Ile de

France et de Rhône Alpes de dénoncer la situation dramatique que

connaissent l'ensemble des services.

La tonalité est toujours la même : pertes de missions, impact de

Chorus, stress accru, manque de dialogue social,....

Le refus du directeur de la DRAC Rhône Alpes est particulièrement

emblématique du mépris affiché envers les personnels. Au cas où il

ignorerait le décret du 28 mai 1982 relatif aux comités techniques

paritaires, nous lui rappelons l'article 21 qui l'oblige à réunir un

CTP dans un délai maximum de deux mois dès lors que la moitié au moins

des représentants titulaires du personnel l'aura demandé.

Dans l'optique du prochain Comité Technique Paritaire Ministériel qui

aura lieu le 11 juillet, il est indispensable que le maximum de DRAC se

mobilise d'ici là.

Première étape avant des mobilisations en septembre.